



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 98204

Texte de la question

M. François-Michel Lambert alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'augmentation des risques psychosociaux pour les travailleurs en France. Ces risques se manifestent par des symptômes très variés (tels que des troubles de la concentration, du sommeil, des palpitations, de la fatigue) et trouvent leur cause dans le stress au travail, le management et les relations au travail, les exigences du travail et son organisation. Indépendamment de leurs effets sur les individus, de tels risques ont un impact sur le fonctionnement des entreprises (absentéisme, turnover, déconcentration). Ces risques psychosociaux ont considérablement augmenté depuis plus d'une décennie. En outre, l'article 44 du projet de loi relatif au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels supprime les visites médicales systématiques à l'embauche et l'obligation de visites médicales biennales, ce qui ne tend pas à favoriser la détection des symptômes des risques psychosociaux. Parallèlement à l'apparition de ce nouveau défi majeur, le nombre de médecins du travail a drastiquement baissé ces dernières années, au profit de personnels non-médicaux. Leur nombre en France est ainsi passé de 6 573 en 2006 à 5 605 en 2015 selon l'INSEE. Une baisse de 7 % du nombre de médecins du travail d'ici 2030 est envisagée par le Conseil national des médecins. Il interroge la ministre sur les solutions prévues ou mises en place pour remédier à cette situation paradoxale selon laquelle le nombre de médecins du travail diminue alors que l'apparition de nouveaux troubles psychosociaux explose dans notre pays depuis plusieurs années.

Données clés

Auteur : [M. François-Michel Lambert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98204

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juillet 2016](#), page 6844

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)